



SOMMAIRE

PVO pour tous : le combat syndical p.1

Monétisation des CET : l'arnaque..... p.2

Don de jours p.3

Interview de Valérie ANSO p.4



PVO POUR TOUS : LE COMBAT SYNDICAL EST LONG MAIS QUAND IL ABOUTIT, C'EST UNE VICTOIRE POUR TOUS LES PERSONNELS !

La PVO pour tous, vous en avez entendu parler depuis des années... certains ont même signé une pétition en 2013 (qui a récolté plus de 1500 signatures). Depuis, l'**UNSA** ne cesse de porter cette demande auprès de tous les dirigeants de la CDC. Cette revendication portée seulement par l'**UNSA**, attaquée moult fois par les autres organisations syndicales, est en passe d'aboutir !

Tout cela nous importe peu, seul le résultat compte et nous sommes fiers et heureux d'avoir obtenu satisfaction sur cette revendication que nous jugeons juste et équitable pour

tous les personnels, publics ou privés, cadres ou non cadres.

Le Directeur général et le DRH ont à plusieurs reprises, dans des instances officielles indiqué clairement l'intention de généraliser l'attribution de la PVO à tous les collaborateurs sur la période 2017-2020.

La mise en place débutera en 2017. Elle sera progressive sur les trois années à venir et des discussions devraient intervenir rapidement entre les organisations syndicales et la DRH pour en définir les modalités. Même si certains essayent encore de retarder

le processus, l'extension est en marche et tout retour en arrière désormais impossible.

L'**UNSA** exige donc de la DRH la communication d'un plan et d'un calendrier précis.

Comme nous aimons à le rappeler, le combat syndical est une école de patience mais vous pouvez compter sur la pugnacité de l'**UNSA** pour faire aboutir les revendications que vous attendez.

L'UNSA, le Syndicalisme en positif !



MONÉTISATION DES CET : (COMPTE EPARGNE TEMPS) L'ARNAQUE !

Diviser pour mieux régner : la Direction a trouvé 2 partenaires minoritaires (CGC – CFDT) pour signer un accord réducteur de droits. Le 25 octobre dernier, l'UNSA a refusé de signer l'accord permettant un transfert de jours CET sur le PEE/PERCO pour les salariés de droit privé.

Pourquoi ?

1 - Cet accord est réducteur de droits.

Il ne s'agit en aucun cas d'une monétisation en « cash » comme certains l'écrivent, mais uniquement d'une possibilité de transférer des jours CET (10 par an) sur un plan d'épargne salariale avec une sortie différée à 5 ans minimum....

En échange de cette possibilité, les signataires de l'accord (CFDT et CGC) reviennent sur les droits existants pour les personnels de droit privé :

- Mise en place d'un plafond à 60 jours, alors que l'accord en vigueur aujourd'hui signé par l'UNSA ne prévoyait pas de plafond pour les salariés.
- Mise en place d'un nouveau CET (plafonné à 60 jours) qui intégrera le solde de votre ancien CET à hauteur de 50 jours, si votre stock est supérieur à 50. Le solde des autres jours CET sera placé sur un « CET historique » qui ne pourra plus être alimenté.
- Epargne maximum de 10 jours par an, contre 20 aujourd'hui, dès lors que le CET a un solde supérieur à 20 jours.

2 - Cet accord exclut les fonctionnaires, les salariés sous statut et les contractuels de droit public.

Pour les personnels de droit public, la Direction compte mettre en place un dispositif unilatéral moins disant, basé sur un tarif forfaitaire de 65€ pour les catégories C, 80€ pour les catégories B et 125€ pour les catégories A, alors qu'elle indemniserait les personnels de droit privé (et c'est normal) sur le prix réel du coût de journée.

2 poids – 2 mesures : les vieilles recettes de la DRH (qu'on croyait abandonnées)... pour diviser les personnels.

Nous sommes bien loin du discours de Pierre-René Lemas d'il y a quelques semaines sur son «tchat» prônant la cohésion et l'harmonisation des droits des personnels de l'Etablissement public.

Signataire des accords CET en vigueur, l'UNSA dénonce tant la méthode utilisée par la DRH pour parvenir à ses fins que la signature de la CGC et de la CFDT qui casse les droits existants, notamment la liberté d'alimenter son CET sans plafond.

L'UNSA dénonce vivement le Flash info RH diffusé le 21 octobre dernier qui omet sciemment de parler des différences d'indemnisation des jours CET entre les personnels de droit public et de droit privé, lesquelles vont du simple au double suivant le grade et la qualification.

Pour l'UNSA, il n'est pas concevable, d'une part, de revenir en arrière sur le nombre de jours d'abondement annuel des CET des salariés de droit privé et d'autre part, d'avoir des dispositifs différents entre les personnels publics et privés, alors que nous prôtons l'harmonisation des droits pour tous.

A savoir

Dans la plupart des établissements bancaires ou d'assurance, la Direction a proposé la monétisation des jours CET. Cela signifie que les personnels de ces groupes peuvent **percevoir un demi mois de salaire brut** en complément de leur rémunération, et ce, dès la fin de l'année 2016, comme cela est prévu par la loi.



Brève sur la fiscalité.

Attention : les sommes versées sur le PEE sont soumises à cotisation, contrairement aux sommes versées sur le PERCO.



DON DE JOURS

La solidarité toujours d'actualité : soyez nombreux à participer à la nouvelle campagne « don de jours » en décembre prochain.

Rappelez-vous, l'UNSA a signé en octobre 2015, à l'instar de la majorité des organisations syndicales de



l'Etablissement public, l'accord Don de jours, destiné à alimenter une bourse de jours de congés permettant d'offrir à des collègues ayant épuisé leurs droits à congés et en situation difficile (maladie grave enfants, ascendants, etc...) de bénéficier des jours de congés nécessaires (dans la limite de 90 jours) pour faire face à ces difficultés.

Au terme d'un an, l'utilité et l'efficacité de ce nouveau dispositif de solidarité entre collègues fait la preuve de sa pertinence comme nous avons pu le constater lors du bilan présenté récemment par la DRH.

Quelques chiffres pour l'illustrer :

965,5 jours au total, dont 431 issus de la campagne de collecte effectuée en décembre 2016, auxquels se sont ajoutés 135 jours dits d'amorçage par la Direction ainsi que 374 jours d'abondement (1 jour par don effectué x 374 donateurs).

3 collègues y ont eu recours, pour un total de 195 jours attribués.

Un stock disponible de 792,5 jours.

L'UNSA vous encourage vivement à renouveler cette action de solidarité pendant ce mois de décembre de façon à consolider ce stock, d'autant que la mesure d'abondement d'un jour par don de la Direction disparaît.

Rappelons qu'il est possible de donner une demi-journée à minima (10 jours maximum) chaque année en décembre et de faire don à tout moment de jours de congés CET.

Ensemble, soyons solidaires !



INTERVIEW



Valérie Anso
Présidente du COSOG

Une autre info : Tu arrives dans quelques semaines à échéance de ton mandat à la Présidence du Cosog. Quelles sont tes impressions ?

Durant ce mandat, mon principal objectif a été de continuer à adapter et améliorer les prestations servies par le Cosog pour satisfaire le plus grand nombre d'ouvrants droit, car les modes de consommation et les pratiques ont largement évolué ces dernières années. Mes efforts constants en termes de recherche d'adhésion avec les différentes sensibilités syndicales ont, me semble-t-il, permis un fonctionnement serein au sein des instances du Cosog et ainsi favorisé des évolutions ciblées et pertinentes. De même j'ai particulièrement axé mes efforts sur la modernisation des échanges entre les ouvrants droit et les services administratifs, en continuant à dynamiser l'accès aux prestations et en développant la dématérialisation.

Ma plus grande satisfaction aujourd'hui, c'est de savoir que notre slogan « un Cosog pour tous » a atteint son objectif, car nous avons pu constater un nombre croissant des demandes d'ouvrants droit, qui autrefois ne bénéficiaient pas forcément des prestations proposées.

J'ai œuvré aussi dans le sens d'une plus grande équité entre les différents sites, notamment dans le domaine des voyages et plus particulièrement des pré-acheminements.

En ce qui concerne mon fonctionnement personnel, je m'étais donné comme objectif de répondre à toutes les sollicitations. En effet en tant qu'élus, nous nous devons d'être à l'écoute des autres, c'est ainsi que je considère mon rôle de Présidente. Pour moi il est inconcevable de ne pas expliquer clairement les raisons d'un refus, fut-il justifié. C'est par cette écoute permanente que je peux, si cela se justifie, faire évoluer les prestations en argumentant auprès des autres organisations syndicales.

Une autre info : En quelques mots peux-tu nous dire quel est le bilan de ton dernier mandat ?

J'ai le sentiment que les élus UNSA ont fortement contribué au développement du Cosog, en étant d'une part force de propositions mais aussi par une gestion rigoureuse, responsable et transparente du Cosog. Nous avons d'ailleurs tenu informés régulièrement nos collègues sur nos actions et le sens de nos votes dans les différentes instances.

Nous avons promis une amélioration du dispositif, mais aussi de nouvelles avancées, il me semble donc que nous avons respecté notre programme de campagne et tenu nos engagements électoraux.

Nous avons la chance à la CDC d'avoir à travers le Cosog, une association qui délivre des prestations de qualité et d'une grande diversité à l'ensemble des personnels de la CDC. Je considère que la mise en place de prestations de loisirs en direction de tous les ouvrants droit, sans exclusion, doit demeurer notre axe prioritaire.

Une autre info : Tu conduiras de nouveau la liste UNSA aux prochaines élections du Cosog en décembre prochain. Comment appréhendes-tu ce nouveau défi ?

Je n'aime pas le terme « appréhender » car j'y retrouve une connotation de peur, je préfère le mot « aborder », car ces élections ne sont pas pour moi un combat. Je propose des pistes de réflexion en termes de modernité et d'innovation, et si mes propositions répondent aux attentes de mes collègues, ils le manifesteront par leur vote.

J'aborde cette échéance avec sérénité, car je suis consciente du travail que nous avons fourni dans toutes les commissions. J'en veux pour preuve les témoignages de sympathie que je reçois régulièrement, car je pense avoir donné tout ce que je pouvais, aussi bien en temps qu'en énergie.

Il serait présomptueux de ma part de déclarer que tout est parfait, loin s'en faut, c'est pourquoi j'ai décidé de continuer l'aventure afin de parfaire tout ce qui a été entrepris. Les idées ne manquent pas, nous continuerons à avancer au travers des objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir être à l'écoute des attentes des ouvrants droit, et continuer à améliorer et moderniser le COSOG.

Aujourd'hui je sais ce que j'ai fait et je sais ce qu'il me reste à faire, c'est dans cette perspective que j'aborde ces prochaines élections. Le social est l'affaire de tous, mais je pense que le fait d'être une femme me permet de me démarquer dans ce domaine d'activité. Ma sensibilité, le côté humain que j'ai toujours mis en avant dans toutes les décisions que j'ai eu à prendre, me donnent probablement une vision différente du social.

Etre réélue me permettrait de poursuivre une tâche déjà bien engagée.

